Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 69 (1960)

Heft: 8

Artikel: Les campagnes de secours de la Croix-Rouge dans le monde

Autor: Haug, Hans

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549260

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES CAMPAGNES DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE DANS LE MONDE

Par M. Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

Le Comité exécutif de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge s'est réuni à Genève, au début d'octobre, en séance ordinaire annuelle. Pour la première fois, le Comité, au sein duquel vingt et une sociétés nationales de la Croix- et du Croissant-Rouges sont représentées, siégeait sous la direction du nouveau président de la Ligue, un Canadien, M. John-A. MacAulay.

des « principes de base » devant régir les œuvres d'entraide de la Croix-Rouge.

EN AFRIQUE DU NORD

Réfugiés algériens

La misère dans laquelle vivent les réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc préoccupe la Croix-Rouge de-



Les délégués de la Croix-Rouge suisse au Comité exécutif de la Ligue. Mademoiselle Jöhr, le docteur A. Werner, le prof. von Albertini, président, et Mademoiselle Vischer (Photo J. Zbinden, Genève)

Cette session a marqué également l'entrée en fonctions du nouveau secrétaire de la Ligue, le Suédois Henrik Beer, secrétaire général de la Croix-Rouge suédoise depuis 1947, qui remplace l'Américain Henry-W. Dunning, atteint par la limite d'âge.

Les délibérations portèrent en premier lieu sur l'intense activité que déploie actuellement la Croix-Rouge dans le domaine des secours. Il fut notamment question de la poursuite de certaines campagnes, ainsi que puis fin 1956. Depuis lors, leur nombre n'a cessé de s'accroître; il atteint actuellement le chiffre de 286 000, soit 158 000 pour la Tunisie et 128 000 pour le Maroc.

L'aide apportée aux réfugiés algériens au cours des

années 1957 et 1958 fut modeste. L'ampleur des secours

accordés augmenta sensiblement dès 1959, grâce, d'une

part, à l'appui du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et d'autre part, à l'assistance supplé-

ASIE - Inde 1957, 15 D.

Inde
1957, 15 p.
Viet-Nam du Sud
1960, 4 valeurs, soit 1 d., 3 d., 4 d. et 6 d.

favoris et ses moustaches à la mode d'alors.

Ajoutons que ces effigies représentent pour la plupart le Henry Dunant patriarche de Heiden, avec sa barbe blanche et tel que l'a popularisé la légende, et quelques-uns le jeune homme de Solferino, avec ses mentaire apportée par les Comités nationaux de l'année mondiale du réfugié. Il devint alors possible de distribuer aux réfugiés algériens des rations alimentaires de base à peu près suffisantes, de faire bénéficier régulièrement les enfants de rations supplémentaires de lait, d'assurer la remise de vêtements et de couvertures, de fournir un nombre accru de tentes, de prévoir une assistance sanitaire, de réaliser enfin toute une série de projets dont l'un, et non le moindre, est l'instruction

des jeunes réfugiés.

Premier bilan et poursuite de la campagne d'aide

Du 1er février 1959 au 30 juin 1960, des dons en espèces et en nature d'une valeur de trente-neuf millions et demi de francs suisses ont été consacrés à cette campagne de secours menée par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, en collaboration avec le Haut-commissariat. Ces contributions provenaient des sociétés nationales de la Croix- et du Croissant-Rouges (13 millions), de nombreuses organisations privées (5 millions), de gouvernements, de l'UNICEF et du Haut-commissariat (21,5 millions). La Suisse a participé aux opérations de secours par des dons en nature et en espèces d'une valeur de 2,8 millions de francs. Par ailleurs, la Croix-Rouge suisse a mis à disposition la majeure partie des collaborateurs des délégations de la Ligue en Tunisie et au Maroc.

Il ne peut actuellement être question de mettre un terme à l'aide internationale apportée aux réfugiés algériens. Tant que l'Algérie, en effet, demeurera le théâtre de combats, il est exclu d'envisager le retour des réfugiés dans leurs foyers. En outre, ni la Tunisie ni le Maroc ne sont en mesure de supporter à eux seuls la charge que représente l'entretien des réfugiés algériens.

Le Comité exécutif a néanmoins décidé de mettre un terme à l'action de secours de la Ligue à fin juin 1961. Cette décision est motivée par le fait que la Croix-Rouge, qui sans cesse se voit confier des tâches nouvelles, ne peut s'occuper d'une campagne d'entraide de trop longue durée. Il conviendra donc de charger une autre organisation — qui devra être désignée ou instituée par les gouvernements intéressés et les Nations Unies — d'assumer les responsabilités des opérations en lieu et place de la Ligue.

Il est cependant prévu que l'activité de la Ligue pourrait se poursuivre, à titre provisoire, s'il n'était pas possible de trouver dans les délais prévus une solution permettant d'assurer aux réfugiés algériens l'aide dont ils ont absolument besoin. Par ailleurs, le retrait de la Ligue n'excluera aucunement la poursuite de l'aide apportée aux réfugiés algériens par les Sociétés nationales de la Croix- et du Croissant-Rouges.

Paralysés des huiles au Maroc

A la demande du Gouvernement marocain, et en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé, la Ligue a mis sur pied, en octobre 1959, une action de secours d'un caractère particulier. Il s'agit de la campagne d'entraide en faveur des 10 000 Marocains atteints de paralysie pour avoir consommé un mélange d'huile comestible et d'huile à machines. Répondant à un appel de la Ligue, vingt sociétés nationales ont mis à disposition des médecins spécialistes, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes et des infirmières: plus de cent personnes au total qui travaillent dans les six centres de rééducation qui ont été installés au Maroc.

Les mêmes sociétés nationales, ainsi que d'autres encore, ont fourni de surcroît d'importantes quantités de matériel sanitaire. Tout en assurant le traitement des malades, les équipes étrangères instruisent le personnel indigène; celui-ci, dès 1961, devrait assurer la poursuite des traitements des malades qui auront encore besoin de soins, soit la moitié environ.

Le Maroc devra pourtout compter encore sur le concours de personnel étranger l'an prochain. Soit pour assumer le traitement des malades les plus graves, soit pour contrôler le travail du personnel sanitaire indigène et pour parfaire sa formation. Il faut donc espérer que plusieurs sociétés nationales continueront de mettre du personnel spécialisé à disposition des Autorités marocaines et leur fourniront, si nécessaire, le matériel et les fonds dont elles pourraient encore avoir besoin. Pour ce qui la concerne, la Croix-Rouge suisse, qui a déjà largement contribué la campagne, est décidée à poursuivre l'œuvre commencée.

Les victimes du tremblement de terre d'Agadir

Le 1er mars 1960, un tremblement de terre a détruit presque entièrement la ville d'Agadir, tuant 17 000 personnes, faisant 1500 blessés et laissant plus de 10 000 sans-abris. Agissant sous la direction de leur fédération mondiale, les sociétés nationales réagirent en envoyant des secours d'urgence: mise à disposition de personnel sur les lieux mêmes de la catastrophe, fourniture de vivres, médicaments, vêtements et couvertures.

De nombreuses sociétés nationales avaient en outre organisé des collectes en espèces; leur produit fut tel qu'il leur permet de participer financièrement à la reconstruction de la ville d'Agadir. D'entente avec les Autorités marocaines, la Ligue a proposé à ses membres de soutenir, par la remise d'importantes contributions, une œuvre constructive dont la conception répond à l'un des buts de la Croix-Rouge, soit l'érection et l'aménagement du nouvel hôpital d'Agadir en remplacement de l'ancien qui fut complètement détruit lors du séisme.

Cette proposition ayant été approuvée, 53 sociétés nationales ont promis une aide financière atteignant au total 4,5 millions de francs. La Croix-Rouge suisse a, pour sa part, décidé de consacrer un montant de 500 000 francs à cette œuvre de reconstruction. Le nouvel hôpital comportera 500 lits et sera doté de divers instituts et d'une école d'infirmières. La réalisation du projet entraînera une dépense totale de 8 millions de francs.

EN AMERIQUE DU SUD

Les sinistrés du Chili

Les tremblements de terre qui ont sévi au Chili à fin mai 1960 peuvent être considérés parmi les plus graves catastrophes naturelles que le monde ait connu ces dernières années. Les secousses sismiques qui se sont succédées ont provoqué des raz-de-marée et des inondations rendus plus dramatiques encore par de très fortes intempéries et les froids de l'hiver. Selon les informations fournies par le Gouvernement chilien, un tiers du pays a été atteint par la catastrophe et plus de 500 000 personnes en ont été victimes.

A côté de l'aide apportée par des gouvernements — ceux du continent américain notamment —, la Croix-Rouge a elle aussi offert immédiatement son concours. A la suite d'un appel lancé par la Ligue, soixante sociétés nationales ont envoyé sur place des renforts de personnel et de matériel, ou transmis des fonds qui ont permis d'apporter les premiers secours aux blessés et aux sans-abris. Le montant de l'aide ainsi consentie sur le plan matériel atteint près de 20 millions de francs. Il convient d'ajouter à cette somme les contributions que certaines sociétés nationales, qui avaient organisé des collectes en espèces en faveur du Chili, remettront

pour une œuvre de reconstruction, telle par exemple la Croix-Rouge suisse, qui participera à la reconstruction d'écoles primaires dans des régions du pays ayant fortement souffert.

EN AFRIQUE NOIRE

Aide de la Croix-Rouge au Congo

Au mois de juillet, le secrétaire général des Nations Unies demandait au Comité International de la Croix-Rouge et à la Ligue, par l'intermédiaire de l'Organisation Mondiale de la Santé, de déléguer du personnel médical au Congo en vue d'y assurer la direction d'hôpitaux privés de médecins en suite des événements.

Donnant suite à cette requête, le C.I.C.R. et la Ligue demandèrent à de nombreuses sociétés natioNations Unies a chargé la Croix-Rouge suisse d'envoyer à Léopoldville une unité médicale forte de 25 personnes. Cette équipe assure le fonctionnement de l'Hôpital Kintambo qui fut construit en 1958 et comprend 650 lits. Il est vraisemblable que l'unité suisse devra demeurer en fonction au Congo pendant une période assez longue.

Principes de l'activité de secours de la Croix-Rouge

Les opérations de secours mises sur pied par la Croix-Rouge ont pris une grande extension ces dernières années. Des sociétés nationales y participent en nombre toujours plus grand sous la direction de la Ligue ou du C. I. C. R. Ce développement obligeait à



Le docteur Abdelkader Laraqui, secrétaire général du Croissant-Rouge marocain, présentant les plans du nouvel hôpital d'Agadir. De gauche à droite, M. H.-W. Dunning, le docteur Laraqui, MM. R. Schæffer, John MacAulay, président de la Ligue, et Henrik Beer, secrétaire général (Photo Ligue)

nales de la Croix-Rouge d'envoyer aussi vite que possible à Léopoldville des équipes composées de médecins, d'infirmières et d'infirmiers. Au début de septembre déjà, 26 équipes provenant de 19 pays et réunissant plus de 100 personnes étaient en poste dans cinq provinces congolaises.

Primitivement, il était prévu que ces équipes seraient mises à disposition pour une période de trois mois. Au début d'octobre, il a été décidé que leur activité serait prolongée de trois autres mois. Le nombre des équipes devra également être augmenté et porté à 31. Entretemps, l'Organisation Mondiale de la Santé s'efforcera de s'assurer les services de 120 médecins de nationalités diverses et qui seraient disposés à travailler au Congo pendant un temps assez long. La collaboration de ces médecins sera indispensable aussi longtemps que les médecins belges n'auront pas rejoint leurs anciens postes et que les médecins congolais, qui, pour l'heure, font totalement défaut et devront être formés, ne pourront prendre la relève et s'occuper eux-mêmes de l'assistance médicale de leurs compatriotes.

Indépendamment de cette action médicale qui est dirigée par le C. I. C. R. et la Ligue, le Conseil fédéral, donnant suite à une demande du secrétaire général des définir plus nettement les principes qui régissaient jusqu'ici ce secteur d'activité, voire à établir de nouvelles bases de travail.

Lors de sa dernière session, et tout en confirmant l'ancien principe de l'apport d'une aide impartiale — accordée sans discrimination de race, de confession, d'appartenance sociale ou politique — le Comité exécutif de la Ligue a notamment souligné qu'il est absolument nécessaire que, lors d'une action de secours internationale, les sociétés qui y participent fassent montre de discipline et se bornent à n'envoyer sur les lieux de la catastrophe que les renforts de personnel et les secours matériels qui sont réellement nécessaires et qui sont sollicités par la société nationale intéressée, par l'intermédiaire de la Ligue ou du C. I. C. R.

Une attitude contraire provoque non seulement un gaspillage des secours remis, mais rend en outre plus difficile le déroulement des opérations indispensables. Il faut espérer qu'à l'avenir non seulement les Sociétés nationales de la Croix- et du Croissant-Rouges, mais aussi les organisations diverses et les gouvernements qui, souvent, agissent pour des motifs plus politiques qu'humanitaires, accorderont l'attention voulue à cette requête en tous points justifiée.

L'AIDE INTERNATIONALE MÉDICALE ET SANITAIRE AU CONGO

L'AIDE DU C. I. C. R. AUX REFUGIES BALUBAS

A la suite des violentes luttes tribales qui se sont déroulées, depuis plusieurs mois, dans la Province du Kasai, entre les Balubas et les Luluas, un nombre très important de membres de la tribu Baluba ont quitté la partie septentrionale de cette province pour se réfugier dans la région sud-est de cette même province, notamment dans la zone de Bakwanga. L'effectif de ces réfugiés n'a pu être recensé officiellement, mais les estimations varient de 150 000 à 250 000 personnes. En raison de la désorganisation générale qui règne dans le pays, la situation alimentaire et sanitaire de ces réfugiés s'est très rapidement détériorée. Aussi, la délégation du Comité international de la Croix-Rouge à Léopoldville, examinant ce problème avec les Nations Unies, s'est-elle trouvée devant une tâche importante pour organiser le transport et la distribution de plusieurs centaines de tonnes de vivres à l'intention de ces réfugiés. Il s'agissait de secours fournis par les Nations Unies à Léopoldville et dont il fallait assurer en octobre le transport par avion DC-3 de Léopoldville à Luluabourg et, de là, par petits avions ou par camions dans la région de Bakwanga.

Un médecin suisse à disposition

Le rôle des délégués du C.I.C.R. consiste à préparer et à convoyer ces transports, puis à organiser et à contrôler, avec le concours des Autorités congolaises locales, les distributions de vivres sur place. Un membre de l'équipe médicale de la Croix-Rouge suisse au Congo, qui avait été mis à la disposition temporaire de la Croix-Rouge congolaise à Luluabourg, a coopéré activement à l'action du C.I.C.R., de même que la Croix-Rouge congolaise.

Distributions de vivres

Le 19 octobre, deux tonnes de lait et de sucre, offertes par la Mission protestante, ont été déchargées à Bakwanga et distribuées. Au cours des jours suivants, l'avion dont dispose le C.I.C.R. a assuré le transport de Luluabourg à Bakwanga de quantités importantes de vivres. fournis par l'UNICEF.

Le C. I. C. R. distribue des secours au Katanga

Le Comité international de la Croix-Rouge a fait transporter, le 26 octobre, par l'avion mis à disposition de la Croix-Rouge par les Nations Unies, un important chargement de lait et de sucre à destination de Manono (Katanga). Ces secours ont été distribués par un délégué du C. I. C. R. aux populations civiles du nord du Katanga, victimes des troubles qui sévissent depuis quelques mois dans cette région. Le ravitaillement en vivres et en médicaments de ces populations devient en effet de plus en plus difficile. Deux jours plus tard, le délégué du C. I. C. R. convoyait, également par avion, de Luluabourg à Manono et à Kamina, cinq tonnes de maïs et de farine.

Au cours de ces premières distributions de vivres au Katanga, le délégué du C. I. C. R. a pu constater une pénurie très sérieuse de médicaments. En liaison avec les organes spécialisés des Nations Unies, le C. I. C. R. s'efforce d'obtenir les stocks de médicaments de première urgence et de les convoyer aussitôt par avion à Manono et Kamina.

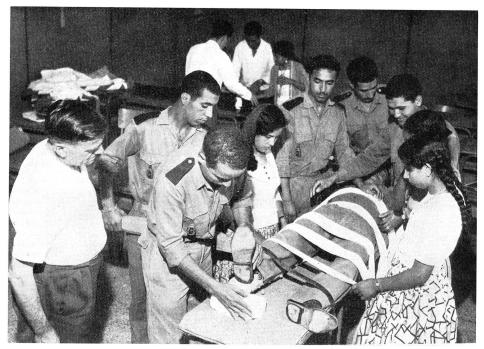
Un délégué du C. I. C. R. au Katanga

M. Claude Pilloud, sous-directeur du Comité international, qui a été délégué par cette institution au Katanga, a quitté Genève le 11 novembre pour Elisabeth-ville. M. Pilloud a pour mandat d'examiner tous les problèmes humanitaires se posant au Katanga.

Exode massif au Ruanda-Urundi

Des troubles se sont produits à fin octobre dans le territoire du Ruanda-Urundi dans la région de Shangugu entre les tribus Tutsi et Bahutu. A la suite de ces troubles et des actes de violence auxquels ils ont donné lieu, un exode de population s'est produit en direction du Congo, vers Bukavu, capitale de la province du Kivu. Le nombre de ces réfugiés a été estimé par le représentant du Comité international de la Croix-Rouge à environ huit mille, dont plus de deux tiers de femmes et d'enfants. Cette arrivée massive a posé des problèmes ardus aux Autorités et à la Croix-Rouge locales déjà éprouvées par les difficultés intérieures du Congo.

Pour faire face à la situation, un comité de secours d'urgence a été constitué avec la collaboration du délégué régional du C. I. C. R. à Bukavu et d'un représen-



A la demande du Croissant-Rouge marocain, un instructeur samaritain vaudois, M. Emile Grieder, a été appelé à donner cet été des cours de premiers soins dans diverses villes du Maroc. M. Grieder est reparti le 20 octobre pour une seconde série de cours.

(Photo Bell Bahad)

Secours internationaux

POUR LA RECONSTRUCTION D'AGADIR

C'est au rapport présenté à la conférence des présidents par le docteur Spengler, que nous empruntons ces précisions sur la situation actuelle à Agadir.

Sur le montant, recueilli par elle et après l'attribution de 200 000 francs pour l'envoi de secours d'urgence, un demi-million a été réservé par la Croix-Rouge suisse comme participation à la reconstruction de l'hôpital d'Agadir projetée par la Ligue et dont le prix total sera de huit millions. Une somme de six cent mille francs permettra de participer à la construction d'une cité suisse dont le coût total est évalué à un million et demi, la Chaîne du bonheur y consacrant de son côté neuf cent mille francs.

Cette Cité suisse, qui sera administrée pendant 15 ans par une commission ad hoc formée de Suisses résidant au Maroc puis sera reprise ensuite par le Gouvernement marocain, sera constituée par 80 à 100 maisonnettes familiales d'un coût de 15 000 francs chacune, de huit magasins et d'une Maison des jeunes comprenant divers ateliers où des adolescents pourront recevoir une formation professionnelle. Le terrain a été donné par la municipalité d'Agadir, les travaux ont commencé au début d'octobre et seront vraisemblablement achevés en avril. Les locataires de ces maisons verseront un loyer qui sera affecté tant à l'entretien des maisons qu'aux frais de formation professionnelle des jeunes gens.

UN INSTRUCTEUR SAMARITAIN

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, à la demande du Croissant-Rouge marocain, a sollicité la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des samaritains de déléguer une nouvelle fois M. E. Grieder, d'Yverdon, instructeur samaritain, au Maroc pour y diriger des cours de perfectionnement pour les moniteurs indigènes.

On sait que M. E. Grieder avait déjà été désigné, à la suite d'une demande analogue faite en janvier dernier, pour donner des cours de premiers soins destinés à former une vingtaine de candidats moniteurs marocains qui devraient, par la suite, préparer de leurs compatriotes à gérer des postes de premiers soins. Ces cours qui auraient dû commencer au début de mars furent retardés ensuite de la catastrophe d'Agadir, puis de la période du Ramadan. Le 24 mai, M. E. Grieder pouvait s'embarquer pour le Maroc. Recu le 26 à Rabat par le secrétaire général du Croissant-Rouge marocain et par M^{lle} H. Vischer, membre du Comité central de la Croix-Rouge suisse et notre déléguée au Comité central de l'Alliance, il pouvait commencer le 1er juin son premier cours, à Fès, avec 39 participants répartis en deux classes. Ces élèves avaient reçu pour la plupart une première instruction sanitaire, par un médecin français, mais il y avait cinq ans déjà de cela.

Selon l'intéressant rapport publié par le Journal des Samaritains et auquel nous empruntons ces détails,

VAUDOIS AU MAROC

parmi les participants, dont d'aucuns venaient de localités situées jusqu'à 400 kilomètres à l'intérieur du pays, beaucoup ne parlaient presque pas le français et quelques-uns étaient même des analphabètes. L'enseignement fut donc particulièrement ardu et M. Grieder dut recourir surtout aux gestes et aux dessins. Ce premier cours achevé le 17 juin, M. Grieder partait le lendemain pour Casablanca où il était accueilli par un autre de nos compatriotes, M. Ed. Reinhard, alors délégué de la Ligue au Maroc. Soixante participants se présentèrent au lieu des trente annoncés, et il fallut des heures de discussion, et l'intervention du secrétaire du Croissant-Rouge de Casablanca, pour réduire de moitié les bonnes volontés présentes. Il eût été impossible en effet d'obtenir des résultats suffisants avec une telle masse d'élèves. Un troisième cours, enfin commençait le 11 juillet à Rabat, avec trente élèves à nouveau. De plus, M. Grieder dirigea un cours de premiers soins pour les agents de police. Sa mission terminée, M. Grieder regagnait Yverdon à fin juillet. La réussite en était complète. Des examens sévères avaient suivi chaque cours. Seuls les élèves obtenant une moyenne de sept ou audessus - sur dix - obtinrent le certificat de « moniteur ». Quarante-sept candidats l'obtinrent. Et la nouvelle et flatteuse demande adressée à M. Emile Grieder dit combien son œuvre a été jugée utile.